

06 FEV. 2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Bureau du Courrier

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PESSAC

SÉANCE du mercredi 01<sup>er</sup> février 2023

L'an deux mille vingt-trois le premier février à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, régulièrement convoqués en date du vingt-cinq janvier 2023, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Patricia GAU.

Nombre de membres en exercice : 16

**Présents :** Madame Patricia GAU, Vice-Présidente

Monsieur Pierrick LAGARRIGUE, Madame Nathalie BRUNET, Madame Catherine DAUNY, Madame Christel CHAINEAUD, Monsieur Alhadji NOUHOU, Monsieur Jean-Luc BOSC, Madame Martine JULLIEN, Madame Karine PERES, Monsieur Gérard DEVEL, Madame Marie-Pierre LAFARGE

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés ayant donné procuration :**

Madame Marie-Claire KARST à Madame Patricia GAU

Monsieur Michel GELIS à Madame Martine JULLIEN

Monsieur Serge BILLIERES à Madame Marie-Pierre LAFARGE

Madame Christine MARROT à Monsieur Jean-Luc BOSC

**Absents excusés :** Monsieur Franck RAYNAL, Président

Madame Zeineb LOUNICI

**Secrétaire de séance :** Monsieur Pierrick LAGARRIGUE

**Délibération 2023-01**

**Objet : Rapport sur les Orientations Budgétaires pour l'année 2023**

Madame Patricia GAU, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, présente le rapport suivant :

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que dans les communes de plus de 3 500 habitants et leurs CCAS, un Rapport sur les Orientations Budgétaires doit être présenté. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil d'Administration, dont il est pris acte par une délibération.

Ce rapport ne constitue qu'un stade préliminaire à la procédure de l'élaboration budgétaire et ne présente donc pas de caractère décisionnel.

Les éléments du Rapport d'Orientations Budgétaires du CCAS et de ses budgets annexes, joints à cette délibération sont présentés en 4 parties :

1 - Le contexte général de l'élaboration du Budget 2023 au cœur d'une situation économique et sociale perturbée.

2 - Les orientations du budget de la Ville de Pessac.

3 - Les orientations du budget 2023 du CCAS et de ses budgets annexes.

4 - La présentation de la structure des dépenses de personnel et des effectifs.

Le Conseil d'Administration,

Vu le CGCT,

Vu la présentation du Rapport sur les Orientations Budgétaires,

Considérant les débats qui ont suivi la présentation de ce rapport,

- **Décide** de prendre acte de la tenue des débats sur les orientations budgétaires 2023.

Fait et délibéré à PESSAC.

Les jours, mois et an ci-dessus.

L'Adjointe au Maire déléguée aux Solidarités,  
à la Santé et Cohésion Sociale,  
Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale



Patricia GAU